

PROCÈS-VERBAL

Séance du
Jeudi 23 Novembre 2017 à 14h30
à la résidence Les Fougères

CONSEIL DE
VIE SOCIALE

PRÉSENTS

MEMBRES TITULAIRES

Représentants des résidents

Mahaut de Guisnes

Monsieur Jean GINIOUX

Les Maisonnées

Madame Anne-Marie MALLOUDI

Les Fougères

Monsieur Jacques DENEWETH

Isabeau du Bosquel

Madame Denise DELAHAYE

Madame BOUCHE Marie

Représentants des référents familiaux

Mahaut de Guisnes

Les Maisonnées

Monsieur MATHIEU Gilbert

Madame DEMORY Delphine
Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Représentant du personnel

Monsieur CHARLON Christophe

Représentant du Conseil de Surveillance

Madame VANDENBROUCKE Agnès

<i>PRÉSENTS</i>	<i>EXCUSÉS</i>	<i>ABSENTS</i>

		X
--	--	---

		X
--	--	---

	X	
--	---	--

--	--	--

X		
---	--	--

X		
---	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

	X	
--	---	--

X		
---	--	--

--	--	--

		X
--	--	---

--	--	--

X		
---	--	--

MEMBRES SUPPLÉANTS**Représentants des résidents****Mahaut de Guisnes**

Madame DEJAEGHER Josiane

Madame AUBERT Denise

Les Maisonnées

Madame Christiane ALBERT

Madame Cécile THOMAS

Madame Marie-Paule MONTAGNE

Madame PLOUCHART Christiane

Les Fougères

Madame Marie BOUCHE

Madame Sonia WYDOOGHE

Isabeau du Bosquel

Monsieur Guy DELIE

Madame Denise VAILLANT

MEMBRES SUPPLÉANTS**Représentants des référents familiaux****Isabeau du Bosquel**

Madame DESTOMBES Dominique

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION**Madame BONFANTE Rose-Marie
Directeur Adjoint

<i>PRÉSENTS</i>	<i>EXCUSÉS</i>	<i>ABSENTS</i>

X		
X		

		X
		X
X		
X		

X		
X		

X		
X		
X		
<i>PRÉSENTS</i>	<i>EXCUSÉS</i>	<i>ABSENTS</i>
X		

INVITES

Madame HAZEE Dorothée
Cadre de santé Mahaut de Guisnes

Madame DESMARTIN Astrid
Cadre de santé Les Maisonnées

Madame LEPERS Claudie
Infirmière Coordinatrice Les Maisonnées

Madame TRENTESAUX Karine
Cadre de santé Les Maisonnées

Madame MARTIN Anne-Sophie
Cadre de Santé Les Fougères

Madame PAJEWSKI Anne -Marie
Infirmière Coordinatrice Les Fougères

Madame DEBOSQUE Myriam
Cadre de Santé Isabeau du Bosquel

Madame BOUGEARD
Cadre supérieur de santé

Docteur GALLOUJ
Médecin Chef du Pôle de Gériatrie

Docteur LEMAIRE
Médecin Isabeau du Bosquel

Docteur MESSAADI
Médecin Les Maisonnées

Docteur BUABUA
Médecin Les Fougères

Monsieur MILITO
Animateur Isabeau du Bosquel

Madame WARROT
Animateur Les Maisonnées

Madame BOURABAA
Animateur Mahaut de Guisnes

Monsieur LEFEBVRE Sébastien
Animateur Les Fougères

Madame DECORTE Laura
Ingénieur Qualité

Madame FICHON Delphine
Ingénieur Qualité

<i>PRÉSENTS</i>	<i>EXCUSÉS</i>	<i>ABSENTS</i>
X		
X		
X		
X		
X		
X		
X		
	X	
		X
		X
		X
X		
X		
X		
X		
X		
X		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 Juillet 2017
2. Éléments constitutifs du projet d'établissement
3. Point sur les prestations hôtelières
 - Blanchisserie
 - Restauration
4. Animation
 - Convention «Lis-moi une histoire »
 - Retour sur la semaine bleue
 - Moments conviviaux
5. Informations diverses
 - Réforme de la tarification des EHPAD
 - Enquêtes de satisfaction
 - Grippe saisonnière
 - Travaux

P R O C E S - V E R B A L

Conseil de Vie Sociale

Séance du 23 Novembre 2017 à 14h30

1. Approbation du PV du 5 Juillet 2017

Madame BONFANTE ouvre la séance.

Elle remercie pour l'accueil chaleureux et gourmand grâce aux pâtisseries réalisées par Valérie FERREST.

Elle excuse Monsieur DENEWETH qui est absent car il est très fatigué cet après-midi.

Le premier point est l'approbation du procès verbal de la séance du 5 Juillet 2017.

Madame BONFANTE demande si les membres ont des remarques à formuler par rapport au procès verbal du 5 Juillet 2017.

En l'absence de remarque, le procès verbal de la séance précédente du 5 Juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur le projet d'établissement :

La finalisation du projet d'établissement est proche.

Les équipes s'étaient engagées sur la fin de l'année 2016.

L'établissement a contractualisé avec un cabinet de consultants, qui accompagne dans la démarche de projet d'établissement : c'est à dire ce qui est prévu de réaliser d'ici à 5 ans.

La contractualisation a eu lieu en Septembre 2016.

Les professionnels ont été sensibilisés en Novembre 2016.

Les groupes de travail ont ensuite commencé à travailler en Janvier 2017, jusqu'en Juillet 2017.

Un document a ensuite été finalisé avec le consultant.

En Mars 2017, Madame BONFANTE explique qu'elle a fait un point de présentation en séance de CVS.

En Avril 2017, des éléments de méthodologie ont été présentés.

La démarche a ensuite été présentée en CHSCT de l'hôpital, ainsi que dans différentes instances du Pôle de Gériatrie (en Juin et Septembre 2017).

Une restitution des éléments constitutifs du projet d'établissement est prévue en Assemblée Générale de Pôle, le 19 Décembre 2017.

La présentation aux instances de l'hôpital est décalée, car en 2018 arrive un nouveau Directeur au sein de l'établissement.

Le nouveau Directeur arrive le 2 Janvier 2018.

La présentation aura lieu courant du 1er semestre 2018.

La démarche de ce projet a été très démocratique : il y a eu 52 réunions en 2017 et 200 professionnels ont travaillé pour ce projet, avec des représentants des usagers que **Madame BONFANTE** remercie.

Le projet est en phase de relecture avec les différentes directions (DRH, Direction des services logistiques, Direction des soins, Direction Qualité et Gestion des Risques).

Les différentes corrections seront faites en début d'année 2018.

Le nouveau Directeur décidera de la date de passage aux instances.

A partir d'un constat, des objectifs sont fixés.

Le constat :

Il n'y a pas de coopération formalisée, sur les prises en charge spécifiques (comme les prises en charge de psychiatrie).

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de psychiatres, ni de visites des infirmiers de psychiatrie, quand cela est nécessaire, notamment aux Maisonnées mais il n'y a pas de partenariat formalisé.

La psychiatrie est fortement sollicitée par l'ensemble des établissements : cela est compliqué pour ce secteur d'honorer toutes les conventions.

Ensuite, des orientations nationales suscitent des coopérations vers des parcours au sein d'un Groupement Hospitalier de Territoire.

L'hôpital de Tourcoing est associé à neuf autres établissements dans la métropole, ce qui constitue un GHT.

Il y a donc dix établissements autour d'un établissement pivot qui est le CHRU de Lille.

Le plus gros établissement de la région est l'établissement support, qui va orchestrer un certain nombre de fonctionnements, qui vont avoir un impact sur l'organisation.

Il a été mis en avant la cohabitation de deux prestations différentes.

En hôtellerie en interne et en externe : il existe un système de restauration et de blanchisserie différent.

Le système de blanchisserie est partagé entre la blanchisserie de l'établissement pour le linge plat et par la blanchisserie extérieure pour les vêtements.

L'objectif N°1 est de développer des orientations stratégiques du Pôle de Gériatrie, vers les besoins de la population, en lien avec les partenaires du territoire.

Un autre projet est celui de mettre en place un projet personnalisé à chaque résident, c'est une obligation réglementaire qui devra être contractualisée avec les résidents et leurs proches.

De l'entrée à la mise en œuvre de ce projet personnalisé, il faut pouvoir reprendre les habitudes de vie des résidents et recueillir leur consentement.

Il faut pouvoir le faire pour les 434 résidents.

Les outils, jusqu'à présent, étaient peu adaptés.

L'objectif N°2 est de développer, promouvoir et mettre en place un outil de suivi, pour renforcer la dynamique de chaque projet personnalisé.

Cet outil va prochainement être validé et adopté par l'ensemble des soignants.

Les cadres et les médecins devront faire vivre ces projets personnalisés et les faire connaître aux résidents.

Le projet hôtelier (restauration, hygiène, blanchisserie) : il y a des thématiques prioritaires pour les résidents et des souhaits constants d'amélioration.

Les objectifs sont : renforcer la dimension et la culture hôtelière, dans une approche plus professionnelle et adaptée aux souhaits des résidents.

Le projet d'animation et de vie culturelle : nous avons analysé la représentation de ce qu'est une animation.

Tout le monde n'accepte pas cette terminologie d'animation.

Certains pensent que seuls les animateurs peuvent faire de l'animation.

Or ce n'est pas ce qui est écrit dans les profils de postes des soignants.

Ils doivent être en capacité, pour ceux qui ont choisi de venir en EHPAD, d'intervenir dans des moments d'animation ou d'activités occupationnelles, à visée thérapeutique, par exemple.

Tout le monde est en capacité d'animer un projet d'animation, plus global, mais aussi personnalisé.

Déployer le projet d'animation au quotidien, avec l'ensemble des catégories professionnelles, est l'objectif N°6.

Le projet médico-soignant : le constat est la difficulté dans la prise en charge ré-éducative des résidents.

Nous avons quelques difficultés pour recruter des rééducateurs.

Le souhait est d'être davantage impliqué et informé.

L'évolution des besoins en soins des résidents : les aspects sécuritaires et réglementaires : il faut renforcer l'organisation de la coordination et de la promotion de l'équipe de rééducation.

L'objectif N° 8 est : renforcer la place centrale du résident et la recherche constante de son adhésion ainsi que poursuivre la démarche continue de l'accompagnement aux soins.

Le projet social : il concerne davantage les professionnels de l'établissement en terme de ressources humaines.

Le constat est le manque d'attractivité constaté, pour le secteur de gériatrie, ainsi que l'absentéisme grandissant, persistant et la nécessité d'adaptation et de polyvalence des professionnels.

Il y a 4 objectifs :

- accompagner les professionnels dans leur prise de fonction et leur évolution (Informers les professionnels que lorsqu'ils intègrent le milieu de la gériatrie, ils n'y feront pas forcément toute leur carrière).
Il faut leur proposer d'autres postes en lien avec l'hôpital.
- définir et harmoniser les organisations de travail : les soignants doivent pouvoir passer d'une résidence à une autre, d'un secteur à un autre, d'un étage à un autre.
Sinon cela complique le travail du cadre de santé. : faire en sorte que les personnels aient bien le sentiment qu'ils travaillent pour le Pôle de Gériatrie
- il faut renforcer la position des cadres et renforcer la cohésion d'équipe

L'objectif N° 13 est : développer une gestion des risques professionnels coordonnée propre au Pôle de Gériatrie

Ensuite, nous avons un projet architectural.

Il a été remarqué qu'il y avait un manque d'adaptation de certains espaces aux résidents et aux besoins des professionnels et que le circuit d'information concernant la maintenance était peu formalisé.

L'objectif N° 14 est : améliorer le cadre de vie des résidents et le cadre de travail des professionnels.

Tous ces objectifs se déclinent en actions à mener sur les 5 ans à venir.

Le projet qualité et gestion des risques : on a constaté que l'on était peu informatisé.

Il faut renforcer les connaissances et les attentes des personnes accueillies : il convient de poursuivre la dynamique d'amélioration continue de la qualité. L'ensemble des Cadres du Pôle sont formés à la qualité et la gestion des risques

L'objectif N° 16 est permettre l'accès aux outils de communication numérique pour les professionnels, les résidents et les proches.

Il y a de plus en plus d'affichages, d'informations dans les chambres.

Nous procédons à de l'affichage sur des téléviseurs, pour passer en revue les événements qui ont eu

lieu, dans les résidences, pour informer les familles.
Il existe un site internet.

Dans nos correspondances, nous avons des tampons où est notée l'adresse internet, afin que les familles prennent l'habitude de consulter ce site, sur lequel nous avons mis des messages à leur intention.

Nous avons demandé, aux référents des résidents, de pouvoir obtenir leur adresse mail afin que l'on puisse leur écrire directement afin d'économiser des frais d'affranchissement et aussi afin de communiquer de façon plus facile, plus directe.

Nous poursuivons notre sollicitation dans le cadre des enquêtes de satisfaction.

Par ce biais, on essaie d'organiser un retour puisque systématiquement, si les personnes nous ont indiqué leur nom de famille et qu'elles font part de leur mécontentement, nous revenons vers elle par l'intermédiaire des cadres et leur proposons éventuellement un RDV à la Direction.

3. Point sur les prestations hôtelières :

Blanchisserie :

Madame DECORTE explique, qu'afin d'améliorer la prestation Blanchisserie, des sacs de linge individuels ont été mis en place sur la résidence Isabeau du Boquel.

Les soignants, avant de mettre le linge dans les grands sacs, utilisent des petits sacs individuels avec les noms des résidents.

Cela permet une double identification, afin d'éviter le moins de pertes possibles de vêtements.

Le test est positif.

Cela n'a pas changé grand chose par rapport au fonctionnement des soignants, cela n'a pas changé le circuit mais c'est une sécurité supplémentaire.

Madame DEBOSQUE confirme que le but est de ne pas mélanger les vêtements des résidents entre eux.

Madame DECORTE rajoute que le souhait s'est porté sur le déploiement sur les autres résidences.

Elle demande si les résidents ont remarqué les petits sacs accrochés.

Monsieur DELIE confirme.

Madame BONFANTE rajoute que cela correspond à une prestation haut de gamme.

Dans les EHPAD, cela fonctionne depuis longtemps.

Elle rajoute que si par inadvertance, les familles apportent des vêtements qui ne sont pas étiquetés et si ceux-ci sont placés dans ce petit sac, il y a de fortes chances que ceux-ci reviennent au nom du résident.

C'est aussi pour éviter ces problématiques de vêtements qui étaient parfois déposés à l'accueil.

Il existe 5 sacs par résident.

Le résident reçoit son linge avec ce petit sac qui a été lavé.

Il existe une rotation des sacs de linge qui est suffisante.

Il y a 3 départs de linge par semaine : le lundi, le mercredi et le vendredi.

Il y a 2 jours qui sont chômés par la Blanchisserie Centrale de Soissons, qui sont le 1er Mai et Noël.

Quand il y a 1 jour férié, la Blanchisserie passe le jour d'avant ou le jour d'après.

Madame BONFANTE rappelle que tout vêtement neuf doit être donné à l'hôtesse.

Celle-ci reçoit 100 étiquettes par résident.

Chaque résident a un trousseau de 80 pièces.

Il y a une marge de 20 étiquettes pour du linge supplémentaire.

Les hôtesse sont :

Annabelle VANDERVILLE pour Les Fougères,

Nadine LOTOI pour Mahaut de Guisnes,

Peggy DESCAMPS pour Les Maisonnées,

Michèle DANCKAERT pour Isabeau.

La restauration :

Pour Mahaut de Guisnes et les Maisonnées, les menus hiver ont commencé depuis le 31 Octobre.

Pour Les Fougères et Isabeau, ceux-ci vont commencer le 27 Novembre.

De beaux menus sont programmés pour les repas de fête, pour le moment ils sont encore secrets.

Des repas améliorés sont programmés les vendredi 22 et 29 Décembre à midi.

Le soir du 24 et du 31 Décembre, c'est un repas de réveillon.

Le midi, il est prévu un repas comme en semaine, pas trop lourd afin de mieux apprécier le repas du soir.

Les repas du 25 Décembre et du 1er Janvier seront beaucoup plus riches.

4. Animation :

Convention « Lis moi une histoire »

Depuis un an, nous accueillons dans nos EHPAD les membres de l'association «Lis moi une histoire».

Certains résidents ont pu bénéficier de la lecture au chevet de ces bénévoles.

Ce sont les résidents qui en expriment le souhait.

Ce partenariat est formalisé : la convention est effective depuis le 27 Octobre 2017.

Cette association nous indique que 3 lecteurs interviennent :

- Le mercredi aux fougères : 12 résidents ont pu bénéficier de séances individuelles
- Sur Isabeau : 13 résidents avec 3 lecteurs
- Le jeudi sur Mahaut de Guisnes : 14 résidents
- Aux Maisonnées : 1 semaine sur 2 pour des séances de groupe soit 21 résidents

Au total cela représente une file active de 60 personnes.

Cette association est composée de peu de bénévoles : ils essaient d'en recruter.

Un appel est relayé devant le CVS.

L'association recherche des personnes fiables qui ont de l'empathie pour faire du bénévolat, auprès des personnes âgées.

Ses membres lisent chaque œuvre toute les semaines ou toute les deux semaines : cela fait le plus grand bien aux résidents, en particulier à ceux qui ne peuvent pas participer aux animations collectives ou qui ne peuvent pas se déplacer (alités, malentendants ou aveugles).

Madame BONFANTE remercie beaucoup ces bénévoles.

Madame HAZEE ajoute que ce n'est pas seulement une lecture c'est aussi un échange entre résidents, c'est un moment convivial.

Les résidents qui en bénéficient, attendent impatiemment la semaine suivante, ce rendez-vous.

Madame WARROT confirme.

Monsieur MILITO ajoute qu'il leur arrive de prêter des livres.

Madame BONFANTE se félicite de ce partenariat, car les animateurs ne peuvent pas tout faire et être partout aussi.

Les soignants ne peuvent pas non plus remplacer ces bénévoles.

Madame AUBERT dit qu'elle lit beaucoup mais toute seule.

Madame BONFANTE lui répond que si un jour, elle souhaite partager une de ses lectures avec un lecteur, cela peut être intéressant.

Monsieur MILITO ajoute que lorsque l'on est dans l'écoute et spectateur, cela est différent.

Il faut faire l'essai.

Madame BOUCHE explique que le linge de toilette est toujours rêche.

Elle n'arrive pas à récupérer ses culottes parties au lavage.

Certaines de ses robes ont disparu et elle n'a pas été indemnisée.

Concernant la soupe servie le midi, elle a constaté que quelque fois il y a des filaments dedans.

Elle demande pourquoi entre 12h30 et 14h00, il n'y a pas d'aide-soignante, quand elle sonne ?

Madame DELAHAYE ajoute que le soir, elle a besoin de quelqu'un pour régler la télévision.

Quand elle appelle, personne ne vient.

Madame BOUCHE ajoute qu'elle ne bénéficie pas de kinésithérapie.

Madame AUBERT explique qu'il arrive qu'elle attende toute l'après midi et que la kinésithérapeute ne vient pas.

Madame BONFANTE répond que ce problème a été identifié dans le projet d'établissement.

Elle explique que c'est une profession sensible à l'hôpital : les kinésithérapeutes ne sont pas intéressés pour venir travailler à l'hôpital.

Dans le Pôle de Gériatrie, on pallie à cette difficulté en recrutant des psychomotriciennes.

Cela ne suffit pas car le psychomotricien ne fait pas le travail du kinésithérapeute.

Des professeurs APA « Activité Physique Adaptée » ont aussi été recrutés.

La kinésithérapeute n'intervient que sur prescription médicale.

Si, sur prescription, la kinésithérapie n'est pas réalisée, l'encadrement doit être informé.

Madame BONFANTE n'a, à ce jour, pas été saisie de problématiques de kinésithérapies non réalisées.

Il arrive aussi qu'en période de congés, le service de kinésithérapie ne procède qu'aux séances de kinésithérapie respiratoires urgentes.

La Direction de la Gériatrie n'est pas systématiquement informée des périodes de congés.

Madame AUBERT explique que la kinésithérapeute est venue tous les jours, pendant un mois, pour des séances respiratoires.

Madame BOUCHE ajoute que le médecin ne passe pas.

Madame HAZEE répond que le médecin ne peut pas passer tous les jours.

Elle ajoute que le médecin passe la voir régulièrement.

Madame BONFANTE explique que, dans le cadre du Conseil de Vie Sociale, on ne peut pas évoquer systématiquement tous les cas individuels.

Elle ajoute qu'elle n'a pas à juger la prescription du médecin.

Elle explique que les soignants sont sensibilisés à la douleur.

Madame HAZEE va interpellé le médecin de la résidence pour expliquer que **Madame BOUCHE** et **Madame DEJAEGHER** souhaitent la rencontrer.

Madame BOUCHE est satisfaite des déjeuners, des soupers.

Elle ne se plaint pas des soins, ni du personnel.

Elle se plaint de l'attente.

Madame BONFANTE explique que certaines tâches peuvent être réalisées par l'aide-soignante, sous l'autorité de l'infirmière.

Elle ajoute qu'en théorie, il ne manque pas de personnel.

En pratique, il en manque à cause de la problématique de l'absentéisme.

Aujourd'hui, on ne peut pas remplacer un pour un.

Les moyens alloués jusqu'à présent, nous permettent d'avoir 1 aide soignante supplémentaire pour les remplacements.

L'absentéisme actuel explose ces possibilités de remplacement.

Certains médecins accordent des arrêts de travail de complaisance.

La charge en soins dans les résidences est très importante.

Madame DELAHAYE ajoute que certains personnels sont malhonnêtes.

Madame BONFANTE lui répond qu'elle ne peut agir que si on lui donne des noms.

Madame BOUCHE connaît les médicaments qu'elle doit prendre et ceux qu'elle ne doit pas prendre.

Madame BONFANTE confirme que le résident doit être acteur de sa santé.

Madame BONFANTE explique à **Madame BOUCHE** qu'elle souhaite examiner toutes ces problématiques avec sa fille.

Madame AUBERT ajoute qu'elle n'a jamais eu de réflexions désagréables, de la part des soignants.

Retour sur la semaine bleue :

Un programme avait été élaboré concernant l'ensemble des résidences pour la semaine du 30 Septembre au 7 Octobre.

Ces animations ont été partagées entre les résidences et la Ville, dans un partenariat intéressant et reprenant de gros temps forts.

Monsieur MILITO explique que sur la résidence Isabeau du Bosquel, il y a eu une rencontre avec une association brésilienne ainsi que des dégustations sucrées et salées, de jus de fruits frais et gâteaux à base de manioc.

Ensuite, il y a eu une rencontre avec Luc « Le Chansonnier » (de la variété française).

Cela a été très apprécié.

Ensuite il y a eu un contact avec la ludothèque de Tourcoing pour une initiation sur tablettes.

Monsieur DELIE n'y a pas participé la 1^{ère} fois.

Il pourra essayer car les membres viennent sur place le lendemain.

Il y a 8 tablettes à disposition.

Ensuite il y a eu une après midi « gaufres et crêpes » ainsi qu'une rencontre avec l'association « Jardin de Lecture ».

A partir du 4 Octobre, s'est mise en place l'opération « Plus de Vie ».

Ensuite, il y a eu l'organisation d'un loto géant.

Il y a eu aussi une sortie à la Mairie pour un défilé de mode.

Monsieur LEFEBVRE a organisé un atelier « composition florale » ainsi qu'un atelier gâteaux et soupes fraîches.

Ensuite a été organisée une sortie, en commun, avec les résidents d'Isabeau du Bosquel pour un défilé de mode.

Madame WYDOOGHE y a assisté et est très contente.

Chaque participant a reçu une belle rose.

C'est **Madame WYDOOGHE** qui les a distribuées.

Il y a eu un spectacle avec le « Cabaret Folies » (des chanteurs et des comédiens).

Aux Maisonnées: a eu lieu une exposition photos (des photos en noir et blanc, sur fond rose, de résidents pris sur l'instant présent)

Ensuite il y a eu un petit déjeuner libre service qui a eu un grand succès.

Deux résidents par maison l'ont intégré.

Ensuite, a eu lieu un atelier « zen » avec musique douce, maquillage, thalasso pieds, réflexologie plantaire ...)

Les résidents ont aussi été invités au karaoké à la résidence des Flandres.

Il y a eu production de soupe de potiron et réalisation d'un énorme patchwork.

Douze résidents ont bénéficié d'un repas « Aux compagnons des saisons ».

Certains sont allés aussi à « Z'Ané Attitude » à Frelinghien pour partager des moments autour des ânes.

Madame BONFANTE ajoute que la Semaine Bleue s'est terminée par le salon des seniors, à la Mairie de Tourcoing, auquel les EHPAD ont participé pour la 4^{ème} fois.

Madame BOURABAA a fait l'ouverture de la Semaine Bleue, sur Mahaut de Guisnes, avec un concert de jazz avec la classe du conservatoire départemental de Tourcoing.

Ensuite a eu lieu le parcours du goût avec beaucoup de choses à déguster.

Puis a été réitérée l'activité, avec la professeur APA, pour le sport en famille.

Différents stands de sport ont été installés dans le hall de la résidence.

Le mercredi, un conférencier est intervenu sur 4 sujets :

- les trains à vapeur
- l'extraction d'huile d'olive
- l'ostréiculture
- le vin

Cela a bien plu car certains résidents ont travaillé à la SNCF .

A été mis en place, ensuite, un atelier « gym sénior » (atelier animé et offert par la CARSAT).

Madame BONFANTE ajoute que 12 séances ont été offertes et ont été réalisées sur chaque structure.

Le vendredi a eu lieu aussi un grand loto.

Le samedi, à la Mairie de Tourcoing, les résidences rattachées au Centre Hospitalier de Tourcoing ont été présentées.

Il y avait aussi un espace réservé à l'association « La Vie en Plus ».

Le Maire de Tourcoing et Ministre des Finances Publiques est passé sur le stand.

Différents professionnels se sont relayés sur ce stand.

La décoration avait été réalisée par les résidents des Fougères.

Madame BONFANTE explique que, dans le cadre de l'opération « Plus de Vie », elle ambitionne de déposer un dossier durant le mois de Janvier 2018, afin de décrocher un prix, pour financer un espace extérieur (un jardin thérapeutique - parcours santé pour faire des exercices de kinésithérapie en plein air).

Madame BONFANTE présente une petite rétrospective en photos sur le thème de « Plus de Vie » (en rose et noir).

Madame BOURABAA rajoute que, sur la Résidence Mahaut, ils avaient mis en place un atelier intergénérationnel.

Madame CORRION a participé en élaborant des gâteaux.

Madame BONFANTE explique que tous les moyens sont mis en place, lors des temps forts.

Cela renforce la cohésion des équipes et des résidents.

Les familles qui viennent sont aussi les bienvenues.

Les Moments conviviaux :

Aux Maisonnées : cela a eu lieu le 16 Septembre dernier : le thème était la savane.

Une trentaine de familles est venue.

Les familles sont satisfaites.

Sur Mahaut de Guisnes : la thématique était la rentrée des classes.

Madame BONFANTE salue le dynamisme de l'équipe de restauration de la résidence Mahaut de Guisnes.

5. Informations diverses:

La réforme de la tarification :

Cela relève de la loi de l'Adaptation de la Société au Vieillessement, qui date du 28 Décembre 2015 et qui suppose une réforme de la contractualisation des EHPAD.

Il va falloir généraliser pour Janvier 2019, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.(CPOM)

Le CPOM est en adéquation le projet d'établissement.

La tarification se fait à la source : il y a les ressources prévisionnelles et les dépenses possibles (à affecter sur les forfaits soins et dépendance).

Il existe 3 forfaits : soins, dépendance et hébergement.

Le forfait hébergement est couvert par l'aide des familles ou l'aide sociale, selon le niveau de perte d'autonomie et de besoin de soins.

Cela varie selon l'activité et la moyenne départementale.

Aujourd'hui, le point est défini pour l'ensemble du département : il est à 6,92.

Cela permet des comparaisons entre maisons de retraite.

Toutes les maisons de retraite ne proposent pas les mêmes prestations et n'admettent pas les mêmes profils de résidents.

Nos EHPAD sont rattachés à un hôpital.

De ce fait, nous accueillons des résidents avec des profils beaucoup plus lourds que les EHPAD autonomes en ville.

Le souhait est de lisser et comparer.

Tous les établissements ne sont pas sur même un pied d'égalité.

Madame BONFANTE a fait valoir les réserves existantes, par rapport aux budgets susceptibles d'être alloués, car cette année, des économies sont à réaliser jusqu'à 2023, sur la partie soins et sur la partie dépendance (de l'ordre de 1 197 000€).

Chaque année jusqu'en 2023, il va falloir économiser dans chaque EHPAD, sur ces 2 sections.

Dans les dépenses de santé, plus de 70% sont les charges de personnels.

Dans le même temps, les contrats aidés sont supprimés (il y en avaient 4).

Il va falloir réfléchir aux organisations.

La FHF (Fédération Hospitalière de France) lance sa campagne de mobilisation et en appelle à l'opinion publique pour faire savoir que le moratoire, aux autorités publiques, n'a pas été entendu et pour rassembler contre la baisse des moyens financiers dans les EHPAD publics ainsi que pour signer une pétition afin qu'elle soit transmise au Président de la République et au Ministère de la Santé, afin que soient accordés les moyens d'accueillir les résidents dignement et leur prodiguer les soins nécessaires et mérités.

Madame BONFANTE demande si les membres sont d'accord, pour qu'elle relaye cette information et (elle invite aussi les membres à signer cette pétition) et qu'elle fasse connaître cette campagne à l'ensemble des référents familiaux, pour qu'ils puissent se mobiliser et signer celle-ci.

Il existe tout un communiqué de presse à ce sujet.

Elle invite l'ensemble des membres à signer cette pétition sur le site « chang.org.fr » et à propager l'information.

L'ensemble des membres sont d'accord pour que cette information soit relayée à l'ensemble des familles.

Madame DEBOSQUE demande plus d'explications à **Madame BONFANTE** concernant ces restrictions budgétaires.

Madame BONFANTE ne souhaite pas informer les familles avant d'avoir informé les soignants.

Elle informera les soignants et attend la venue du nouveau Directeur.

Elle explique que les financements, qui ne seront pas versés, risquent d'être attribués aux établissements privés qui ne sont pas dans le besoin.

Madame DESTOMBES demande, dans le cadre de mise en place d'économies, pourquoi ne pas remettre le jour de carence ?

Madame BONFANTE répond qu'un jour de carence vient d'être voté.

Elle ajoute que le jour de carence ne résout pas tout, l'absentéisme est une grosse problématique et nécessite un gros chantier.

Il faut se poser la question de savoir si l'on veut conserver le service public dans les EHPAD.
Elle se demande où iront les personnes âgées très très lourdement handicapées, avec des pathologies complexes.

Les médicaments, extrêmement chers, dans les EHPAD ne sont pas remboursés (le SIDA par exemple ou le cancer).

Les enquêtes de satisfaction :

Madame DECORTE explique que les enquêtes ont été envoyées par mail ou par courriers.

Les réponses sont attendues jusqu'au 3 Décembre.

81 enquêtes ont été réceptionnées pour toutes les résidences.

Madame BONFANTE demande que l'on nous aide à nous améliorer par le biais de ces enquêtes.

Les agents d'accueil vont aller rencontrer les résidents pour remplir ces enquêtes, pour recueillir leur avis sur le linge, la restauration, l'accueil, les soignants, les locaux ...

Cela permet de s'améliorer de manière continue sur ces prestations.

La grippe saisonnière :

Madame BONFANTE rappelle que la grippe est une maladie grave pour les personnes à risques (en général les personnes âgées sont considérées comme des personnes à risques).

Il existe 2 à 6 millions de personnes malades chaque hiver.

La prévention se réalise par la vaccination des résidents et des professionnels.

Elle encourage cette vaccination, tout le temps que cette vaccination, n'est pas rendue obligatoire pour les soignants.

Madame AUBERT explique qu'elle a toujours reçu un traitement par homéopathie et qu'elle n'a jamais contracté la grippe.

Madame BONFANTE répond qu'à l'hôpital public, il n'est pas proposé d'homéopathie.

Elle peut se procurer ce genre de produits mais en payant.

Madame BONFANTE ajoute qu'il existe quelques recommandations : la campagne a été réalisée aux Maisonnées et aux Fougères et est en cours de finalisation sur Isabeau et sur Mahaut.

Actions pour se protéger et protéger l'entourage :

- l'hygiène des mains
- se couvrir la bouche en cas de toux
- utiliser des mouchoirs en papier à usage unique

Pour les personnes malades :

- porter le masque
- ne pas rentrer en contact avec les personnes fragiles ou malades

Travaux :

Aux Maisonnées : réalisation d'une nouvelle petite terrasse qui sera équipée de tables et de chaises (c'est un endroit sécurisé et sécurisant sur l'extérieur).

Sur Isabeau du Bosquel : sont arrivés les nouveaux salons de jardin et parasols ainsi qu'un chalet de jardin pour les stocker.

Madame BONFANTE en profite pour dire que l'établissement ne souhaite être destinataire d'aucun don.

Madame DECORTE ajoute que l'on a reçu une enquête de la CRSA « Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie » qui pose quelques questions, pour faire leur rapport annuel sur les droits des usagers et qui demande comment sont respectés les droits des résidents, sur le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

Ils nous interrogent aussi sur le projet personnalisé : si il est construit avec le résident, si celui-ci est bien informé et signe son projet et comment il est mise en œuvre et suivi.

Les réponses ont été apportées au titre de la résidence Les Maisonnées.

Ces recommandations vont pouvoir être publiées avec ces informations.

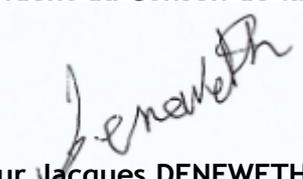
Des questions ont été posées concernant le fonctionnement du CVS : qui y participe, qui le préside, quels sont les sujets abordés ...

Madame DESTOMBES demande quand aura lieu le prélèvement automatique pour régler les frais d'hébergement ?

Madame BONFANTE répond que cela sera possible à compter de Janvier 2018.

En l'absence de remarque complémentaire, **Madame BONFANTE** remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.

Le Président du Conseil de la Vie Sociale,



Monsieur Jacques DENEWETH